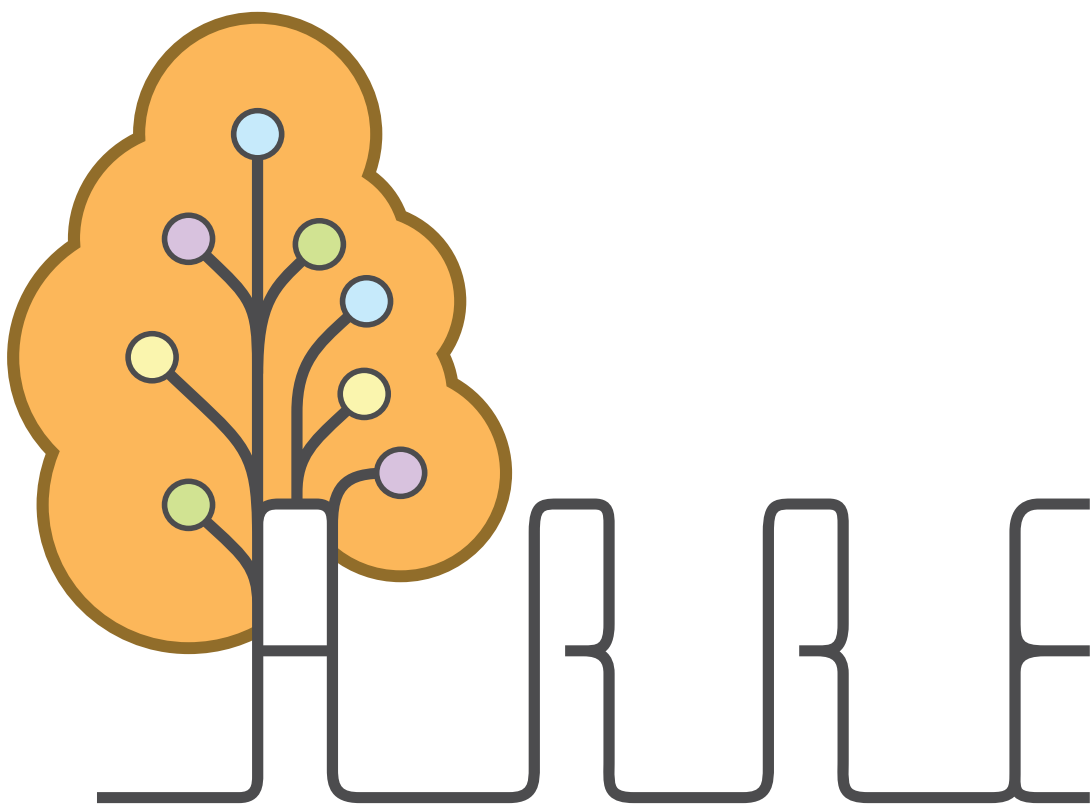


*L'agence en réseau régionale des études
en Midi-Pyrénées*
Parlons-en n°9



Novembre 2015

L'atlas des paysages des Hautes Pyrénées

Depuis juin 2015, le département des Hautes-Pyrénées est doté d'un **atlas des paysages**, document de **connaissance des paysages** conçu pour accompagner le développement durable des territoires. Son élaboration s'inscrit dans la démarche nationale, issue de la Convention européenne du paysage de 2000, visant à disposer d'atlas des paysages sur l'ensemble du territoire français. Sa réalisation était de surcroît un engagement majeur de la **charte agriculture-urbanisme-territoires**, signée en 2011, par l'État, le Conseil Départemental, l'association des maires du département et la chambre d'agriculture. Seule institution départementale disposant d'une compétence architecturale et paysagère, la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées (CAUE 65), assisté par la DDT, la DREAL, l'URCAUE et le Parc National des Pyrénées.

UN OUTIL DE CONNAISSANCE DES PAYSAGES : POUR QUOI ? POUR QUI ? COMMENT ?

Élément essentiel du cadre de vie des populations et de leur épanouissement, le patrimoine paysager des Hautes-Pyrénées est un véritable **facteur de développement économique**. Au-delà des paysages naturels des Pyrénées qui focalisent les attentions de chacun, le patrimoine paysager départemental est aussi constitué par une mosaïque de paysages remarquables ou « du quotidien », ruraux, urbains ou périurbains, montagnards, piémontais, des coteaux aux plaines.

L'atlas est un **outil de connaissance des paysages à visée opérationnelle**, destiné à éclairer les choix des acteurs locaux. Il **identifie**,

caractérise et qualifie tous les paysages. Il rend compte de la singularité de chacun, de la façon dont il est perçu et a été façonné, et la manière dont il évolue. La confrontation entre caractéristiques, dynamiques et représentations des populations permet d'identifier des **enjeux**, et invite les acteurs locaux à intégrer la dimension paysagère au cœur de leur action.

Il poursuit un triple objectif : **guider l'action publique, sensibiliser les acteurs du territoire et capitaliser des connaissances réutilisables**. Il permet entre autres aux élus et à l'État d'engager la formulation d'objectifs de qualité paysagère comme le requiert la loi ALUR dans les documents d'urbanisme. Il permet de sensibiliser au paysage les acteurs du territoire que sont les agriculteurs, les forestiers, les aménageurs, les représentants du monde économique, les

L'analyse territoriale de la précarité énergétique dans les Hautes-Pyrénées

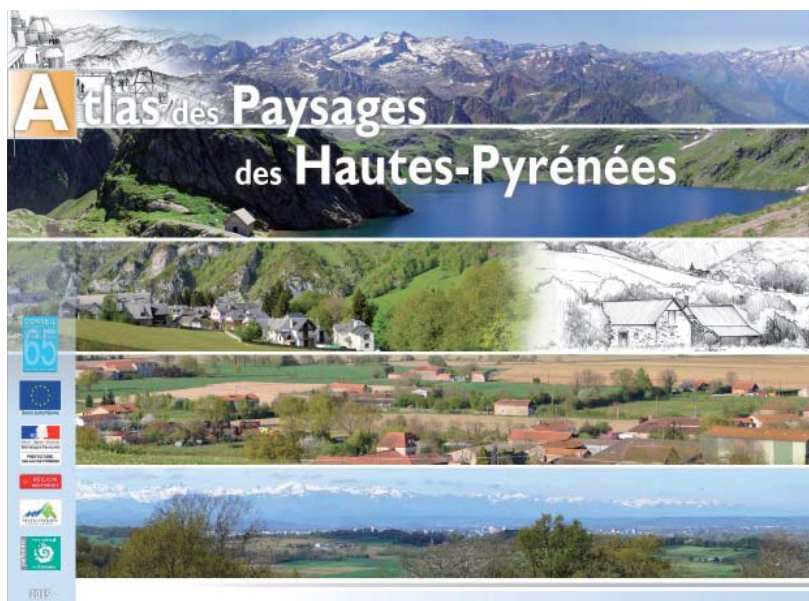
La politique de résorption de la précarité énergétique relève de nombreux dispositifs locaux et nationaux portés par les collectivités et l'Etat (ANAH, FSL énergie...). L'enjeu de l'étude menée dans le cadre de l'Observatoire Départemental et Partenarial de l'Habitat des Hautes-Pyrénées consiste à la fois à territorialiser plus finement ces actions, à évaluer si la demande de subventions (travaux, fonds solidarité logement) correspond au besoin des territoires et à identifier les secteurs les plus vulnérables du département.

27 indicateurs ont été regroupés en trois familles de variables (bâti, revenus, et social) et ont été analysés et croisés à une échelle cantonale et intercommunale. Un indice de vulnérabilité énergétique a ensuite été construit à l'échelle du département. Les résultats montrent un fort degré de vulnérabilité sur l'agglomération tarbaise et la zone montagne. Ils confirment globalement les conclusions de l'étude « Precariter » menée par ERDF et permet de disposer d'une caractérisation de la précarité énergétique par territoire.



artistes, les touristes et les professionnels du tourisme, les enseignants, les élus, et l'État.

C'est dans ce sens que le bureau d'études élaborant l'atlas a développé une **méthodologie innovante, participative et pédagogique** en organisant et animant de nombreux ateliers thématiques sur sites associant élus et techniciens, ainsi qu'une enquête sociologique portant sur le paysage « vécu ».



CONTENU DE L'ATLAS

3 familles de paysages (Montagne, Piémont et Plaines-coteaux) = 16 unités paysagères

Chaque unité est une partie du territoire dont les caractéristiques propres en font un élément unique qui se distingue des paysages des unités voisines. Les limites entre ces unités paysagères sont parfois nettes (changement topographique), parfois floues (changement progressif d'ambiance). Le choix des unités résulte à la fois d'une analyse géographique et historique et des nombreux échanges avec les élus, les acteurs du territoire et la population.

Des visuels pour caractériser les paysages ...

Chaque unité paysagère est décrite au travers de 5 supports :

1. **Le « bloc diagramme »** : ce dessin en trois dimensions présente de façon synthétique les principaux éléments qui structurent le paysage (eau, végétal, bâti...) et leurs articulations, mais aussi les enjeux mettant en avant les évolutions passées, présentes ou futures des paysages.
2. **Panorama d'ambiance à hauteur humaine** : ce dessin présente un paysage fictif et permet de percevoir l'ambiance de l'unité paysagère à hauteur humaine ;
3. **Illustrations des dynamiques de paysage** (cartes, blocs-diagrammes ou croquis) ;
4. **Photographies** ;
5. **Fiches thématiques** (aménagement, urbanisme, biodiversité, enseignement...) permettant de passer de la connaissance à l'action.

Un **comité d'animation de l'atlas**, rassemblant toutes les personnes ayant contribué à son élaboration, fera « vivre » et évoluer celui-ci au travers d'actions territoriales et du site internet spécifiquement dédié à celui-ci (en cours de construction).

Pascale Lasserre et Fabien Rideau – DDT65



Pour en savoir plus

Sites Internet :

- www.hautes-pyrenees.gouv.fr/atlas-des-paysages-des-hautes-pyrenees-r1145.html
www.caue-mp.fr/espace-ressources/atlas-des-paysages-des-hautes-pyrenees/itemid.html

Démarche régionale

« opérationnalité des programmes locaux de l'habitat ».

Le programme local de l'habitat (PLH) est l'outil de définition et de mise en œuvre des politiques du logement et de l'hébergement à l'échelle intercommunale. Élaboré à l'initiative des groupements intercommunaux, il revêt un caractère obligatoire pour les métropoles, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et certaines communautés de communes.

Le PLH repose sur un diagnostic approfondi et partagé du fonctionnement du marché local de l'habitat, permettant d'objectiver les enjeux et les besoins en logements du territoire. En cohérence avec le projet global de développement du territoire, il décline la stratégie de l'intercommunalité dans le domaine de l'habitat, dans le respect des principes de mixité et de diversité sociale et dans un souci d'amélioration des logements existants, tels que visés par les politiques nationales du logement. A travers son programme d'action, le PLH détermine les objectifs et les interventions territorialisées ainsi que les moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation effective des orientations préalablement définies.

Pour en savoir plus

Site Internet :

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/l-operationnalite-des-plh-un-guide-pour-l-action-a10997.html



UN GUIDE INTITULÉ « L'OPÉRATIONNALITÉ DES PROGRAMMES LOCAUX DE L'HABITAT, GUIDE POUR L'ACTION » :

Ce guide, d'une cinquantaine de pages, est destiné aux services de l'Etat, aux élus et aux techniciens des collectivités locales. Sur la base d'expériences tirées de plusieurs PLH, identifiés aux niveaux national et régional, il décrit « des modes de faire » eu égard aux principales problématiques des territoires en matière d'habitat. Il a ainsi pour objectif de fournir des repères aux maîtrises d'ouvrage de PLH (effectives ou potentielles) afin de les aider à structurer leur projet et leurs interventions. Sa réalisation a été confiée au bureau d'études PLACE dans le cadre d'un comité de pilotage associant 4 EPCI de Midi-Pyrénées dotés d'un PLH (les communautés d'agglomération du Grand Cahors et du Grand Rodez et les communautés de communes du Volvestre et du Rabastinois CORA) et 4 Directions Départementales des Territoires (Aveyron, Haute-Garonne, Lot, Tarn).

UN SÉMINAIRE D'ÉCHANGES « LES PROGRAMMES LOCAUX DE L'HABITAT, DU PROJET À LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE ».

Organisée le 14 octobre 2015 à l'amphi Toulouse Garonne, cette matinée d'échanges s'est articulée autour de l'organisation de deux tables rondes. Une première table ronde, composée de vice-président en charge de l'habitat ou de l'aménagement d'intercommunalités dotées d'un PLH (Grand Rodez, Grand Cahors, Rabastinois CORA, Tarn et Dadou) avait comme fil conducteur la place du PLH dans le projet intercommunal. Ont été abordées ici, entre autres, les questionnements relatifs au projet habitat du territoire, à la gouvernance, à l'animation et au portage du PLH. Une seconde, plus technique, s'est intéressée au PLH en tant qu'outil de programmation et d'actions.



Ainsi, les communautés d'agglomération de Rodez et de Pau-Pyrénées ont chacun présenté une des actions structurantes de leur politique locale de l'habitat. Quant à lui, le Syndicat Inter-territorial du Pays Haut Entre-deux-Mers (SIPHEM), a décrit son action et ses moyens en matière de la réhabilitation du parc privé, au service des EPCI qui le composent. En conclusion de cette demi-journée, il a été annoncé la constitution d'un réseau à l'échelle de la future région, visant à favoriser les échanges entre territoires concernés par un PLH.

Christophe CASSAN - DREAL

L'ouvrage « Paysages de Midi-Pyrénées - De la connaissance au projet »

Les paysages de Midi-Pyrénées sont reconnus pour leurs qualités et leur diversité. Ils constituent le bien commun de leurs habitants, de leurs visiteurs, des acteurs du cadre de vie et du tourisme. Par cet ouvrage réalisé conjointement avec les 8 CAUE et leur Union Régionale, la DREAL a voulu guider et aider les acteurs du territoire à considérer la prise en compte du paysage comme un préalable indispensable à tous projets sachant qu'il n'y a pas de petit projet. Une première partie connaît les paysages rappelle brièvement la notion de paysage, expose les démarches mises en œuvre depuis vingt ans pour en développer la connaissance et présente les quarante-six entités paysagères de Midi-Pyrénées. Une seconde partie agit par le paysage s'interroge sur la notion de projet et envisage des pistes d'actions, illustrées d'exemples, pour engager des démarches de sensibilisation et de médiation, mettre le paysage au cœur de la démarche de projet et en faire un élément d'enrichissement des opérations d'aménagement ou de planification.

Cet ouvrage a été présenté le 9 novembre 2015 au Muséum dans le cadre du colloque « Paysages de Midi-Pyrénées – De la connaissance au projet ».

Pour en savoir plus

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/paysages-de-midi-pyrenees-de-la-connaissance-au-a10947.html

Identification dans les territoires des filières pouvant s'inscrire dans une économie circulaire et leviers pour la favoriser.

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme »

Antoine Lavoisier

CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie s'est engagé dans une démarche nationale pour la transition écologique des territoires. Dans ce cadre, la promotion de l'économie circulaire apparaît comme prioritaire.

La DDT de l'Aveyron, à l'échelle du département, porte les politiques publiques et s'inscrit dans cet **objectif de promotion de l'économie circulaire**.

Dans cet esprit, elle a souhaité décliner l'une des orientations stratégiques de l'Agence en Réseau Régionale des Études en Midi-Pyrénées : « *Contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle économique et social*

intégrant l'économie verte et notamment, l'économie circulaire. »

Les territoires, à toutes échelles, sont à la croisée des enjeux, économiques, sociaux et environnementaux, la DDT doit les accompagner vers la transition écologique au travers des réflexions qu'elle est à même de mener.

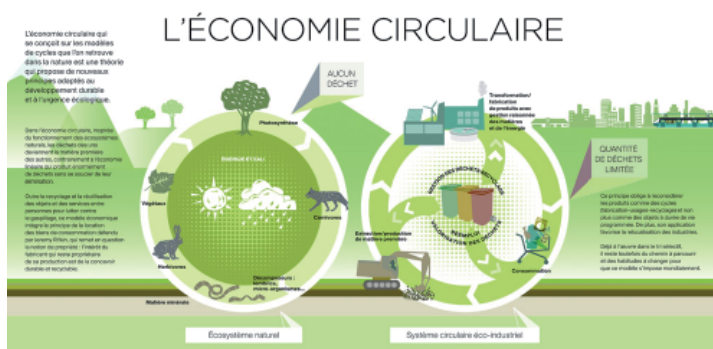
Elle a déjà réalisé une étude prospective « Aveyron 2030 » qui lui a permis de cerner le fonctionnement territorial à l'échelle départementale, d'imaginer des scénarii prospectifs et de déterminer les enjeux stratégiques dans lesquels l'État peut être acteur (cf. les Parlons-en N°6, 7 et 8). Cette réflexion a mis en évidence des scénarii possibles autour de l'économie verte, et notamment de l'économie

circulaire, en particulier sur le sud Aveyron : « le laboratoire économique vert ».

L'objectif de la **démarche d'étude engagée en juillet 2014** est d'identifier, de décrire et de qualifier les filières d'économie circulaire qui pourraient se mettre en place sur ce territoire à partir des ressources naturelles ou matières premières issues des « déchets » disponibles localement (agriculture, énergie, technologie à haute valeur ajoutée, eau, forêt...).

Plus précisément, cette étude est réalisée en 2 phases :

- Phase 1 : Identification des circuits existants ou potentiels d'économie circulaire ;
- Phase 2 : Élaboration des propositions de mise en synergie et de leviers d'actions, dans une double perspective : proposition de pistes d'actions pour faire émerger ou améliorer des projets d'économie circulaire en Aveyron et reproductibilité de la méthode d'analyse sur d'autres territoires.



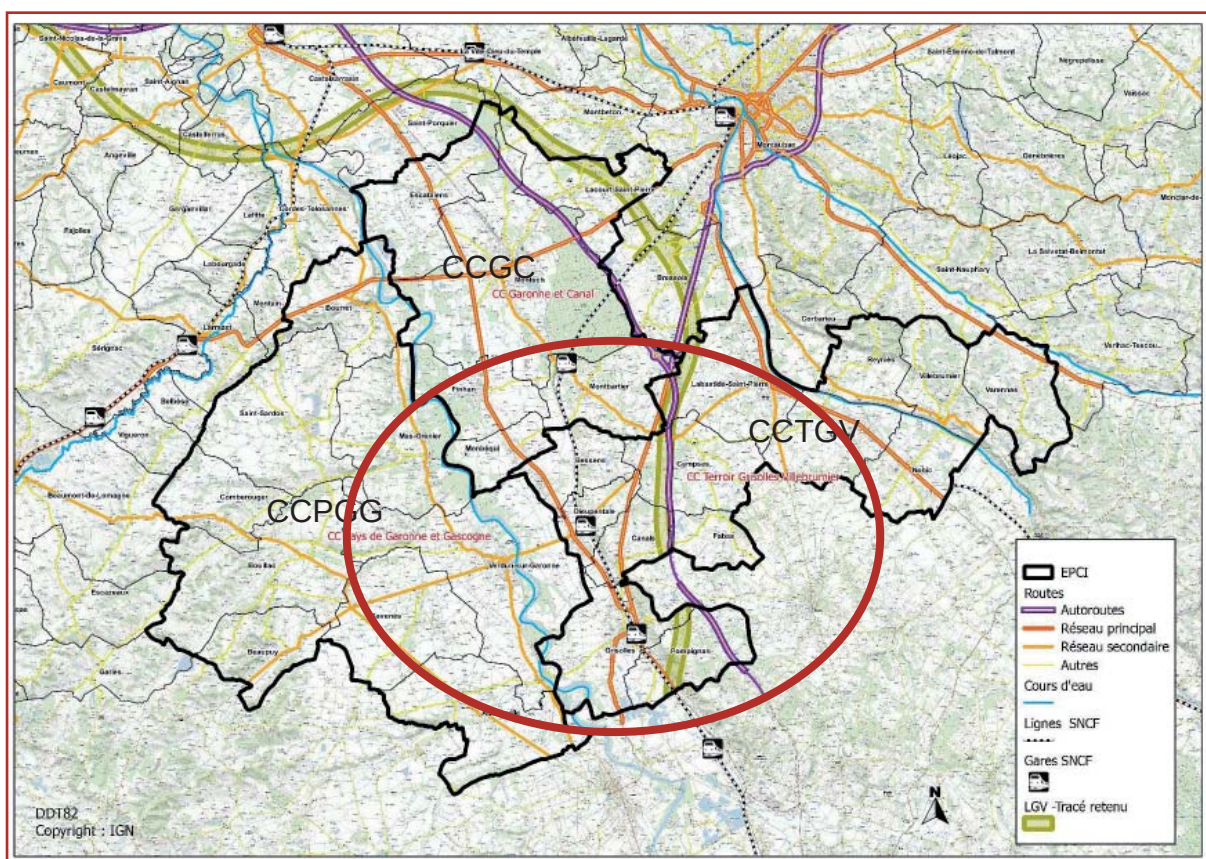
Le principe de l'économie circulaire (source Studio Pakenko - 2013)

Atelier des territoires de Midi-Pyrénées

En réponse à un appel à projet national du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, la DREAL Midi-Pyrénées pilote avec le concours de la DDT du Tarn-et-Garonne une démarche d'« Atelier des territoires » sur un territoire situé dans le sud du Tarn-et-Garonne soumis à la double influence de la métropole toulousaine et de l'agglomération de Montauban. Cette démarche a pour but, avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaire, de **faciliter l'émergence d'une stratégie de territoire**

et d'engager les acteurs locaux dans un processus de projet. Il s'agit d'imaginer, de construire collégalement entre élus, professionnels et services de l'État, un véritable projet stratégique de développement du territoire concerné.

Le territoire choisi concerne trois communautés de communes au sud du département, situées entre les agglomérations de Toulouse et de Montauban, sur un périmètre englobant le couloir multimodal entre Pompignan et Montbartier, concerné par le tracé de la future LGV Bordeaux-Toulouse.



Le travail porte sur la problématique suivante : **dans un contexte de croissance démographique rapide et de forte pression urbaine, comment promouvoir un développement urbain mieux maîtrisé, favorable au report modal, et respectueux d'un cadre de vie de qualité?**

Cet atelier associe les élus des trois communautés de communes du sud du Tarn-et-Garonne : Terroir Grisolles Villebrumier, Pays Garonne et Gascogne, Garonne Canal.

L'équipe d'experts choisie est composée des bureaux d'études Passagers des Villes, Chronos et Citec.

La démarche a été lancée le 6 février 2015 à Dieupentale (82), en présence de tous les acteurs concernés, lors d'un séminaire présidé par Mme Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

La ministre a rappelé que la politique d'aménagement du gouvernement repose sur les grands principes suivants :

- complémentarité et coopération entre les territoires : tous ont leur rôle à jouer ;
- reconnaissance de la diversité des territoires : villes / campagnes, quartiers / centres-ville, périurbain / hyper-ruralité, et nécessité d'apporter des réponses adaptées et différenciées ;
- changer le regard porté sur les territoires ruraux, et sortir de l'image passéiste et des clichés encore trop souvent véhiculés.



Discours de la Ministre lors du lancement de la démarche, à Dieupentale, le 6 février 2015

En ce sens, les ateliers des territoires sont des laboratoires précieux pour faire évoluer l'action publique et pour répondre aux défis de demain. Les problématiques abordées concernent

essentiellement la revitalisation du territoire concerné : développement économique local, emploi sur le territoire, offres de transport locales favorisant les mobilités, services et équipements publics.

Les travaux, qui se poursuivront tout au long de l'année, ont démarré

les 19 et 20 février 2015 avec le premier atelier, précédé d'une visite du territoire,

Le deuxième atelier a eu lieu le 29 mai 2015 et le troisième atelier est prévu le 5 novembre.

Un séminaire de restitution sera organisé en janvier 2016.

Didier Videau - DDT 82

Pour en savoir plus

Au fur et à mesure de l'avancement de ce travail, les informations et les productions élaborées dans le cadre de cette démarche sont mises à disposition sur le site internet de la DREAL :

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/atelier-des-territoires-en-midi-pyrenees-r3876.html

Le territoire "Lauzerte/CCPSQ" lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt "centres bourgs"

Afin de revitaliser certaines zones rurales et périurbaines, l'État a lancé en juin 2014 l'appel à manifestation d'intérêt "centre-bourg".

Cette démarche expérimentale accompagnée par la DDT vise à :

- dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux, en développant des activités productives et résidentielles;
- améliorer le cadre de vie des populations, en offrant des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité;
- accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Ce dispositif a suscité, en Tarn-et-Garonne, la forte mobilisation de trois territoires. Celui de Lauzerte / Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy fait partie des 54 lauréats retenus au niveau national. Des crédits exceptionnels via le FNADT, les aides à la pierre et l'ANAH, lui permettent aujourd'hui de mettre en œuvre son projet de revitalisation.

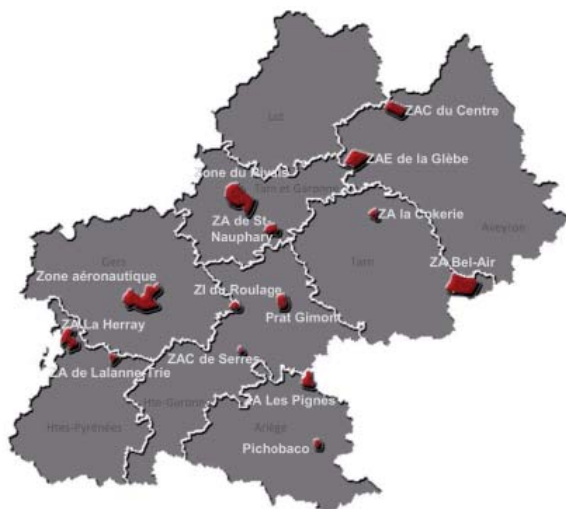
Les deux autres dossiers présentés, non retenus, bénéficieront d'un appui des services de l'État pour conforter leur projet.

Les zones d'activité : du projet économique au projet de territoire

Dans le cadre de l'Agence en réseau régionale des études, les DDT de la région se sont mobilisées pour renforcer leur action en faveur du développement territorial. Pour cela une démarche a été menée en 2014-2015 en associant les acteurs locaux du développement économique au sein des départements. Cette démarche répond à des attentes des services et des agents de prendre en compte l'ensemble des dynamiques à l'œuvre dans les territoires et notamment les dynamiques économiques.

Sur la base d'une liste d'une quarantaine de zones d'activités, le CEREMA a proposé de sélectionner quatorze d'entre elles constituant ainsi un panel représentatif : de taille variée, les unes en milieu urbain, d'autres plus rurales, des zones artisanales ou mixtes, certaines en cours d'extension ou de renouvellement.

L'analyse de quatorze cas concrets a permis de dégager une méthode présentée de manière didactique et illustrée dans un « guide d'analyse des zones d'activités ».



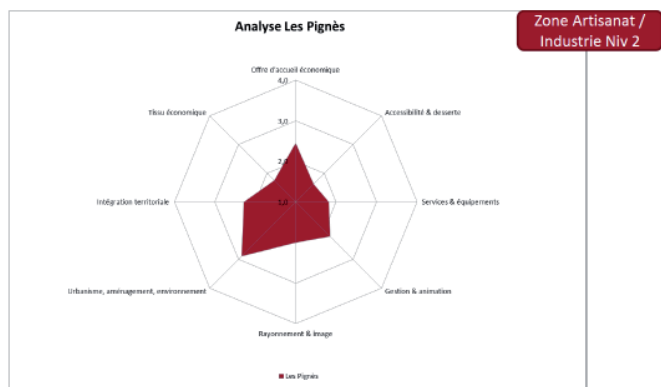
Ce guide, actuellement en cours de finalisation, a vocation à être « pris en main » par les agents des directions départementales des territoires par le biais d'une action de formation.

Il leur permettra de renforcer leur capacité à appréhender la réalité économique d'un territoire, les besoins des entreprises, les mécanismes à l'œuvre au sein des zones d'activités en termes de gestion ou de renouvellement.

L'ambition est d'intégrer la question de la consommation d'espace dans la problématique plus large de l'aménagement et de l'accueil efficient des activités économiques.

Une méthodologie en 5 étapes :

- Les chiffres clés du département et son contexte économique
- Une fiche d'identité de la zone d'activité, localisation et informations clés
- Une analyse urbanistique : caractéristiques spatiales et environnement
- Une approche de la zone dans son environnement économique (base URSSAF et INSEE)
- Un graphique araignée de la zone selon des coefficients liés à sa typologie (cf exemple ci-contre)



Une zone qui dispose de bons atouts (aménagement / urbanisme, intégration territoriale) et qui dispose d'un fort potentiel de développement (cf. ses réserves foncières). Cette zone stratégique doit poursuivre ses efforts en termes de gestion et d'animation et renforcer son rayonnement pour continuer son développement.

Zone d'activités les Pignès- Mazères- Ariège.



Zac de Serres – Capens-Longages-Noe- Haute-Garonne



Zone d'activités La Herry - Hautes Pyrénées



Un guide d'analyse des zones d'activités

Dans le cadre de l'ARRE, les DDT se sont données les moyens de renforcer leur action en faveur du développement territorial. Pour cela une démarche est actuellement menée en collaboration avec les acteurs locaux du développement économique. L'analyse d'une douzaine de cas concrets a permis de dégager une méthode qui sera prochainement présentée de manière didactique et illustrée dans un «guide d'analyse des zones d'activités».

Ce guide, associé en 2016 à des actions de formation à l'attention des agents des directions départementales des territoires leur permettra de renforcer leur capacité à appréhender la réalité économique d'un territoire, les besoins des entreprises, les mécanismes à l'œuvre au sein des zones d'activités en termes de gestion ou de renouvellement.

L'ambition est d'intégrer la question de la consommation d'espace dans la problématique plus large de l'aménagement et de l'accueil efficient des activités économiques.

Le prochain Parlons-en sera l'occasion de présenter les résultats valorisés de la démarche.

DDT09	<h3>Étude départementale sur la mobilité</h3> <p>La DDT09 doit connaître finement son territoire et les pratiques de ses habitants pour participer aux politiques de transports et de mobilité, et contribuer aux objectifs de maîtriser les besoins de déplacement, de garantir le droit au transport pour tous, de limiter les déplacements autosolistes, de prendre en compte les risques et l'environnement, d'œuvrer à la coordination des acteurs.</p> <p>Elle a donc réalisé un état des lieux de l'offre de transport et de la demande de déplacements. Leur mise en regard a d'ores et déjà permis de participer activement à diverses démarches : recherche-action CGET – Pnr PA « <i>Territoires d'Expérimentation d'Actions innovantes sur la Mobilité en zone de Montagne</i> », diagnostic pour un PGD sur le Couserans et à venir sur la vallée de l'Ariège, dires pour les contrats de ville et SCoT, projets opérationnels de pôle d'échanges multimodal...</p> <p>Il s'agit désormais d'identifier les enjeux territorialisés aux différentes échelles et de construire un programme pour actionner au mieux les leviers dont la DDT dispose : conseil territorial, planification, avis sur les demandes de subventions.</p> 
DDT12	<h3>Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public</h3> <p>La loi NOTRe, en vigueur depuis août 2015, prévoit l'élaboration conjointe d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public par l'État et le Département. Ce schéma doit être précédé d'un diagnostic préalable.</p> <p>En Aveyron, un travail partenarial est engagé depuis avril pour anticiper cette disposition de la loi. Un groupe de travail s'est constitué entre les services de la Préfecture et du Conseil Départemental, auquel la DDT est associée pour ses compétences techniques et méthodologiques en conduite d'études.</p> <div data-bbox="303 1339 721 1644" style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 10px;"> <p>NOTReFRANCE Réforme Territoriale</p> </div> </div> <p>Le diagnostic sera confié à un prestataire externe. La démarche débutera en octobre et visera à engager un processus partagé par un maximum de partenaires : EPCI, opérateurs de services et représentants des usagers, PNR (et PNR émergent), SCOT, PETR et services de l'État...</p> <p>Si cette démarche n'entre pas dans le cadre strict de l'Agence Régionale en Réseau des Études, sur des aspects de méthode et de conduite de projet, d'autres DDT devraient y être confrontées. Aussi la DDT 12 souhaite partager son expérience.</p>

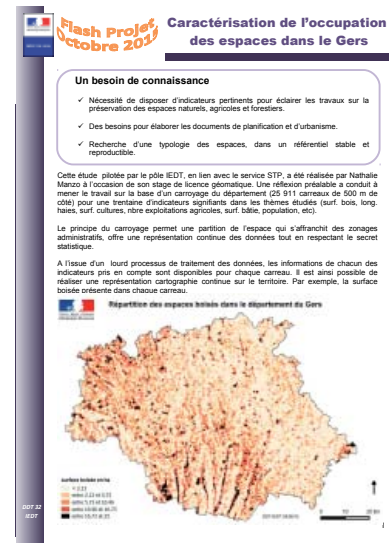
DDT32

Une typologie des espaces gersois

Le service urbanisme de la DDT 32 a souhaité disposer d'éléments de qualification des espaces pour la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et pour conforter la réflexion sur les SCoT et les documents d'urbanisme. Un travail exploratoire mené par le pôle IEDT pendant 3 mois avec une stagiaire en licence géomatique, a permis d'obtenir une information continue pour l'ensemble du département avec un carroyage de 500 m sur 500 m (25 911 carreaux). Ainsi, une information détaillée avec plus de vingt indicateurs est disponible sur chacun des carreaux. Ces indicateurs ont été analysés pour sélectionner les plus significatifs.

Ceux-ci ont été combinés avec la méthode de la Classification Ascendante Hiérarchisée (Phlcarto), afin de caractériser chaque carreau en fonction d'une typologie selon sa dominante : agricole, naturelle ou bâtie.

Le processus est facilement reproductible, il serait d'ailleurs intéressant de l'éprouver à une échelle plus large.



DDT46

Les Bourgs du Sud du Lot et les bourgs émergents

Début 2014, la DDT a publié le dernier volet des études des bourgs du Lot. Après le Figeacois, le Nord du Lot puis la Bouriane, l'équipe des études générales et territoriales s'est penchée sur le cas de dix bourgs du Sud du Lot.

LES BOURGS DU SUD DU LOT - synthèse

en bref...
L'étude des bourgs du sud du Lot montre que derrière une dénomination commune, différentes figures se dessinent. Le nombre d'habitants, d'emplois et de services, les dynamiques, la situation géographique, l'armature économique, sont parmi les facteurs déterminants les spécificités de chacun. Globalement le sud du Lot se caractérise par un nombre important de bourgs de grandes tailles et parfaitement structurés. Les dynamiques démographiques sont généralement favorables quoique souvent de faible intensité. En revanche, sur le plan économique les années 2000 ont été fastes : la croissance de l'emploi est forte et pour tous les bourgs supérieure à la moyenne départementale.

À l'image du Lot, la plupart des bourgs sont marqués par une tendance forte au vieillissement. Les profils démographiques de certains portent en germe des risques forts à court terme.

À côté de figures traditionnelles de bourgs de l'espace rural (Luzech, Castelnaud-Montrater, Montcuq, Catus), émergent des bourgs sous influence de dynamiques d'agglomération (Mercurès et Lalbenque). Les dynamiques démographiques et économiques (Mercurès) y sont particulièrement intenses, les profils de population sont jeunes, faisant même du solde naturel un facteur de croissance démographique (cas plutôt rare dans le Lot). Cahors occupe donc dans ce territoire une place centrale et stratégique ; les bourgs interagissent prioritairement avec la ville-préfecture, alors qu'un troisième méridien émerge peu à peu, faisant de Caussade, Montauban et Toulouse des destinations de plus en plus évidentes pour les Castelnaudais et les Lalbenquois.

Les idées essentielles

- Des bourgs plutôt de tailles importantes, mais une réelle disparité de cas
- Un vieillissement démographique plus ou moins marqué
- La dynamique économique plus forte que l'attractivité résidentielle
- Des profils économiques diversifiés
- Une fonction de service de proximité essentielle
- Un déséquilibre est-ouest manifeste
- Cahors comme cœur du réseau
- Potentiels, perspectives et stratégies

Direction Départementale
Territoires
du Lot

Service Prospective et
Politiques de
Développement Durable

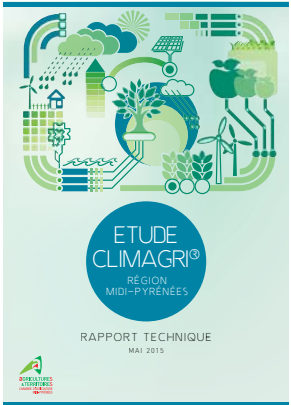
janvier 2014

La démarche, initiée en 2011, a permis de casser quelques idées reçues en se distanciant de l'image archétypale du bourg rural. Les situations sont extrêmement contrastées et les différentes trajectoires décrites dans ces feuillets sont riches d'enseignement. Bien sûr, partout les facteurs de fragilité sont présents.

Cependant, le territoire regorge d'initiatives ; les bourgs évoluent avec la société, s'adaptant aux nouveaux modes de vie.

Dresser une typologie des bourgs n'était pas une finalité de l'étude. Pourtant, celle-ci s'est clôturée avec la réalisation d'un cahier spécial sur une figure particulière : les « bourgs émergents » qui ont en commun un phénomène particulier de structuration de centralités de proximité, dans les couronnes périurbaines des petites villes, autour d'anciens noyaux villageois.

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">DDT81</p>	<p style="text-align: center;">« On se la joue 2040 ? » : un exercice de prospective en DDT 81</p> <p>En juin 2013, la DDT du Tarn a accueilli l'exposition « <i>Territoires 2040, aménager le changement</i> » issue du dernier programme de prospective stratégique de la DATAR. Face à l'intérêt suscité par cette exposition, le bureau des études générales a proposé une démarche de prospective en interne construite autour de trois ateliers d'une demi-journée rassemblant une quinzaine d'agents de la DDT.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p style="font-size: small;">Direction départementale des territoires du Tarn</p> <p style="text-align: center;">Les ateliers de l'Observatoire</p> <p style="text-align: center;">“On se la joue 2040 ?”</p> <p style="text-align: center;">Un atelier de prospective en DDT</p> <p style="text-align: center;">De Territoires 2040 à “On se la joue 2040?”</p> <p style="font-size: x-small;">En 2009, la DATAR lance un programme de prospective intitulé « Territoires 2040, aménager le changement ». La démarche se donne trois objectifs : appréhender la réalité territoriale contemporaine - identifier des enjeux cruciaux pour l'avenir - imaginer des stratégies qui pourront être mises en place pour y répondre et assurer le développement durable du pays. Au cours des deux ans de travaux et d'ateliers associant universitaires, élus locaux, techniciens, représentants de corps constitués, sept systèmes spatiaux sont passés au crible de la prospective : la métropole mondiale, les métropoles régionales, les ports et hubs, les territoires industriels, les villes moyennes, les espaces périurbains et les espaces de faible densité.</p> <p style="font-size: x-small;">Un certain nombre de facteurs lourds de changement sont joués sur ces systèmes : vieillissement démographique, avancées technologiques, variabilité climatique, évolution des modes et lieux de consommation, etc...</p> <p style="font-size: x-small;">Ce qui donne lieu à la construction de scénarios possibles (4 ou 5 par système) qui sont chacun décrits, schématisés et résumés en mots-clés.</p> <p style="font-size: x-small;">Outre la publication sur un site internet dédié (http://territoires2040.datar.gouv.fr) des travaux de synthèse, une exposition itinérante a été construite par la DATAR. La DDT du Tarn l'a accueillie dans ses murs au cours du printemps 2013. Elle a été accompagnée de l'organisation de visites guidées par le bureau des études générales et de présentations diverses (semaine des cadres, collège des territoires...). Face à l'intérêt suscité par Territoires 2040, le service a décidé de prolonger cet exercice de prospective nationale par une démarche interne.</p> <p style="font-size: x-small;">L'objectif est d'utiliser ce matériau de Territoires 2040 et de le territorialiser à l'échelle des espaces tarnais. L'ambition est de dessiner à partir d'une réflexion collective des scénarios possibles d'évolution à long terme de trois systèmes identifiés à l'échelon national et présent au niveau local : les villes moyennes, les espaces périurbains et les espaces de faible densité.</p> <p style="font-size: x-small;">Toutes les prévisions se trompent, c'est l'une des rares certitudes donnée à l'homme. Mais si elles se trompent, elles disent vrai sur ceux qui les énoncent, non pas sur leur avenir, mais sur leur temps présent. (Milan Kundera)</p> <p style="font-size: x-small;">Service Habitat, Prospective, Planification - Pôle prospective Générale Bureau des études générales www.tarn.gouv.fr</p> </div> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">PROSPECTIVE</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">CEREMA</p>	<p style="text-align: center;">Gestion économe de l'espace dans les SCoT – Recueil de bonnes pratiques</p> <p>Si la région Midi-Pyrénées est une région où le sol est essentiellement occupé par des espaces agricoles (61%), la combinaison d'une forte attractivité démographique et d'un développement dispersé de l'habitat dans des formes peu denses engendre une forte consommation de l'espace agricole et naturel. Le Code de l'Urbanisme confie aux SCoT l'ambition d'assurer la gestion économe de l'espace sur leurs territoires. Le Cerema – DterSO a été missionné par la DREAL Midi-Pyrénées pour la réalisation d'une étude dont les objectifs sont, dans un premier temps, l'identification de la place de la problématique gestion économe de l'espace dans quelques documents de SCoT existants et, dans un second temps, l'identification des pratiques et mesures permettant d'agir en faveur de la gestion économe de l'espace au travers de l'élaboration d'un guide de recommandations, y compris méthodologiques. 9 SCoT ont été retenus et pour chacun d'eux, une monographie a été réalisée. Le guide, qui doit être élaboré d'ici fin 2015, associe, dans sa conception et son alimentation, l'ensemble des 8 DDT de la région Midi-Pyrénées, la DREAL et la DRAAF.</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">CVRH</p>	<p>Habitat indigne : les agents de l'État et des collectivités territoriales formés en commun</p> <p>La lutte contre l'habitat indigne est un des domaines d'actions commun entre les collectivités locales et les services de l'État. L'objectif partagé est de diagnostiquer les situations d'habitat indigne, de mettre en route des démarches d'actions afin de remédier aux atteintes à la santé et à la sécurité publique.</p> <p>Afin de former les agents chargés de la lutte contre l'habitat indigne, le Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Toulouse (CVRH), un des dix centres de formation du Ministère de l'Écologie et du Logement, met en œuvre des actions de formation ouvertes aux agents de l'État et des collectivités grâce à son partenariat avec la délégation régionale du CNFPT Midi-Pyrénées.</p> <p>En 2015, se sont déroulées plusieurs actions de formation sur ce sujet : «<i>Agir contre l'habitat insalubre ou dangereux par le recours aux travaux d'office</i>», «<i>Outil de repérage des copropriétés fragiles</i>», «<i>Connaissance des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne</i>», «<i>Pouvoirs de police des maires en matière d'habitat indigne</i>», etc. Elles permettent d'apporter des connaissances et des compétences, de l'initiation au perfectionnement et une mise en réseau des agents formés.</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">DRAAF</p>	<p>L'étude Clim'Agri ® Midi-Pyrénées : diagnostic et prospective</p> <p>L'étude CLIMAGRI® a été réalisée dans le double objectif d'améliorer les connaissances sur les consommations d'énergie, les émissions de GES et le stockage du carbone des activités agricoles et forestières, et d'engager une réflexion prospective sur l'agriculture. Cette étude a été réalisée par la chambre régionale d'agriculture de Midi-Pyrénées en 2014 avec l'appui technique de SOLAGRO. A l'échelle de Midi-Pyrénées, la consommation totale annuelle en énergie primaire (directe et indirecte) de l'agriculture et de la forêt est estimée à 745 milliers de tonnes équivalent pétrole (tep) régionale, à l'horizon 2030 et 2050.</p> <div style="display: flex; align-items: flex-start;">  <div style="margin-left: 20px;"> <p>Ramenée à la surface exploitée, la consommation énergétique des exploitations de Midi-Pyrénées est de 0,30 tep/ha SAU soit 0,08 tep de moins qu'une exploitation française. Les émissions totales annuelles de GES de l'agriculture régionale s'élèvent à 8,97 millions de tonnes équivalent CO₂ (teq CO₂) dont la fermentation entérique des ruminants et les apports de fertilisants azotés représentent une part importante. La quantité totale de carbone stocké dans les sols et la biomasse aérienne est estimée à 1 254 millions de teq CO₂.</p> </div> </div> <p>Source : CRAMP Midi-Pyrénées – Climagri</p> <p>Pour en savoir plus</p> <p><i>Etude Climagri</i> : http://www.mp.chambagri.fr/IMG/pdf/RapportClimagri_2015.pdf</p> <p><i>Consommation d'énergie des exploitations</i> : http://www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/_groscope2015_8_Energie_cle8f3e8f.pdf</p>

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du
logement
de Midi-Pyrénées**

Cité administrative

1 rue de la Cité Administrative - CS 80002

31074 Toulouse cedex 9

Tél. 33 (0)5 61 58 50 00 - Fax. 33 (0)5 61 58 54 48

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr

Directeur de la publication : Cyril PORTALEZ, directeur régional par intérim
Contact : Régine CARDIS - email : regine.cardis@developpement-durable.gouv.fr
Conception graphique : CSM/IC/Communication